

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Mans
Le : 27/05/2025
Et

Publication du : 27/05/2025

L'an 2025, le 26 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 19/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2025.

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

Excusés : Mme BORDIN Ingrid (procuration à BASNIER Serge), MM COPHIGNON Alain (Procuration à DROUIN Valérie), ROBIN Thierry (procuration à BESNIER Claude)

Absents : M. GOIBEAU Ludovic

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEURTEBISE Sandrine

2025-054 – Occupation du domaine public : Installation d'une boîte à pain

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur KAIB, boulanger à Noyen-sur-Sarthe. Celui-ci souhaite, dans le cadre de son activité professionnelle, installer une boîte à pain place des Deux Fonts sur le domaine public sur la parcelle cadastrée ZP 3 via la société maBaguette. La location du distributeur sera financé par M. KAIB, la fourniture d'électricité sera financée par la commune d'Avoise.

Monsieur le Maire indique que la collectivité ne sera nullement responsable si des dégradations ou vol se produisent sur le matériel de Monsieur KAIB.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE la mise en place d'une boîte à pain « place des Deux Fonts » sur la parcelle cadastrée ZP 3. DIT Que l'occupation du domaine public est gracieuse.

AUTORISE Monsieur le Maire a signer tous les documents relatif à cet objet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/05/2025
Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

